



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale, mercredi 16 décembre 2020, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Serge Deschênes, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2020-12-272
7052

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 10 et vérifie le quorum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal qui sont absents renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



2020-12-273
7053

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

PRÉSENTATION DES RESOLUTIONS

2020-12-274
7053

BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 et suivants du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le budget de l'année financière 2021 comme suit :

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2021 et a approuvé les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale	442 100 \$
Sécurité publique	310 469 \$
Transport	339 696 \$
Hygiène du milieu	406 588 \$
Santé et bien-être	3 000 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	90 972 \$
Loisirs et culture	247 260 \$
Frais de financement	12 673 \$
Remboursement en capital	43 700 \$
Fonds des dépenses en immobilisation	0 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 896 458 \$

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes:

a) **RECETTES SPÉCIFIQUES :**

Autres recettes	63 272 \$
Compensations pour services municipaux	404 435 \$
Subventions gouvernementales ou autres	153 776 \$

b) **RECETTE BASÉE SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION :**

Immeubles des écoles élémentaires	20 867 \$
-----------------------------------	-----------

c) Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques, ainsi que la recette basée sur le taux global de taxation, les revenus des taxes foncières sont les suivants:

Catégorie résiduelle par 100 \$ d'évaluation imposable
 $83\,220\,403 \$ \times 1,00 \$/100 \$ =$ 832 204 \$

Catégorie des immeubles non résidentiels
 $6\,636\,297 \$ \times 1,93 \$/100 \$ =$ 128 081 \$

Catégorie des immeubles industriels
 $6\,350\,000 \$ \times 2,47 \$/100 \$ =$ 156 845 \$

Catégorie des immeubles agricoles



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

3 345 700 \$ X 1,00 \$/100 \$ =	33 457 \$
Immeubles du gouvernement provincial 2 412 600 \$ X 1,93 \$/100 \$ =	46 563 \$
Taxe de secteur – Entretien enrochement 6 141 800 \$ X 0,10 \$/100 \$ =	<u>6 142 \$</u>
Total des recettes:	1 845 642 \$
Surplus accumulé affecté	50 816 \$
Total :	1 896 458 \$

2020-12-275
7054

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021, 2022 ET 2023

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le plan triennal d'immobilisations suivant :

PROJETS D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023					
DESCRIPTION DES PROJETS	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	TOTAL DES DONNÉES	MODE FINANCEMENT
Infrastructures routières	225 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	475 000 \$	Subvention Emprunt TECQ
Portail d'entrée (Stationnement et éclairage)	60 000 \$	10 000 \$	- \$	70 000 \$	Subvention Fonds Toulnustouc
Érosion Épis	254 000 \$	- \$	- \$	254 000 \$	Emprunt
Infrastructures de loisirs (parcs de jeux, éclairage DEL)	25 000 \$	30 000 \$	- \$	55 000 \$	Fonds Toulnustouc Subvention
Agrandissement et réaménagement Station PAO	200 000 \$		- \$	200 000 \$	TECQ Subvention
Asphalte rues Harvey/Gagné	- \$	- \$	150 000 \$	150 000 \$	Emprunt
Compteurs d'eau stations de pompage	50 000 \$	- \$	- \$	50 000 \$	TECQ
Installation génératrices C.C et C.L	17 000 \$	- \$	- \$	17 000 \$	Subvention Fonds Toulnustouc
Camion tonne	70 000 \$	- \$	- \$	70 000 \$	Surplus accumulés
Antenne station Les Buissons	15 000 \$	- \$	- \$	15 000 \$	Subvention TECQ
Améliorations bâtiments C.C./C.L.	50 000 \$		- \$	50 000 \$	Subvention TECQ
Panneaux / enseignes / affichage	8 000 \$	125 000 \$	- \$	133 000 \$	Subvention Mise de fonds
TOTAL	974 000 \$	290 000 \$	275 000 \$	1 539 000 \$	

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se déroule à huis clos, il n'y a pas de questions des citoyens.

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 19 h 41.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE

2020-12-276
7055